



Conseil municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

par fax au 022 418 29 01

Notre réf. 2087-CoT

re6126

Genève, le 11-05-2009

aménagement du quartier «Praille-Accacias-Vernets»
= respect de la parité pour les nouveaux lieux de travail et d'habitat prévus
«un logement pour un emploi »

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Votre Conseil est amené à traiter durant sa séance des 12 et 13 mai 2009 du Rapport de la Commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Accacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève notamment.

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a eu l'occasion d'être auditionnée par la Commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de l'examen de cette proposition et a fait connaître sa position en janvier 2009 lors de la mise en l'enquête publique N°1640 du projet de loi de déclassement de ce secteur.

La CGAS rappelle que le projet PAV doit se lire dans l'ensemble du territoire de l'agglomération genevoise. Elle relève l'**important déséquilibre dans la répartition territoriale d'une part, des entreprises, lieux de travail,** et d'autre part, des populations, lieux d'habitat, déséquilibre qui est l'une des causes principales, sinon la principale, des mouvements pendulaires source d'embarras de circulation gigantesques, de pollution atmosphérique intense, de gaspillage d'énergie, de temps et d'argent, et de dégradation des conditions d'existence des habitants.

Le projet PAV actuel renforce ce déséquilibre entre lieux de travail et lieux d'habitat, raison pour laquelle la CGAS exige le respect, pour les nouveaux lieux de travail et d'habitat prévus, de la parité « un logement pour un emploi », et pour le territoire bâti de Genève et la zone dite agricole, le respect de cette parité, comme un objectif à long terme affiché dans le projet d'agglomération et le plan directeur cantonal en cours de révision.



Genève, le 11-05-2009

page 2/2

La CGAS demande donc un programme pour le PAV de 8'000 emplois et 8'000 logements supplémentaires, soit au total 28'000 emplois et 11'000 logements, des espaces publics plus grands que les « pockets parks » prévus et l'implantation d'activités artistiques et culturelles.

Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour atteindre ces objectifs; ce projet de loi accentue le déséquilibre emplois-logements.

La CGAS s'oppose à la vente de ces terrains aujourd'hui en mains publiques et réaffirme son soutien au principe du droit de superficie.

En l'état elle s'oppose à la délocalisation des entreprises implantées dans le périmètre du PAV relevant qu'aucune zone industrielle n'est aujourd'hui prévue pour les accueillir. Elle critique l'attitude irresponsable des auteurs de ce projet dans le contexte de crise économique.

De plus, la CGAS rend enfin attentifs les membres de votre Conseil que ce projet de loi de déclassement n'oblige en rien à **construire des logements d'utilité publique** au mépris de la réalisation des objectifs du protocole d'accord sur le logement dont la CGAS est toujours cosignataire.

Si cette proposition devait recevoir un préavis positif de votre Conseil, la CGAS n'hésitera pas à participer au lancement d'un référendum, car ce projet renforçant le déséquilibre territorial emplois-logements met en péril les emplois existants, n'offre aucun logement répondant aux besoins prépondérants de la population les terrains étant bradés au plus offrant, et aggrave les conditions d'existence des salariés dans toute l'agglomération.

En vous remerciant d'avoir pris connaissance des préoccupations du mouvement syndical que nous représentons, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à l'expresssion de notre parfaite considération.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS

Daniel MARCO, référent de la Commission
Aménagement et logement